

#Législatives2022

Choisir
l'intérêt
général

avec 12 engagements
pour les associations

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Plaidoyer à l'attention
des futurs parlementaires
pour une politique
de vie associative ambitieuse
dans le cadre du quinquennat.

Les crises que nous traversons, en particulier la crise sanitaire a rappelé aux uns, révélé aux autres l'importance des associations, de leurs bénévoles et de leurs actions sur tous les territoires de notre pays.

Elles ont été au premier plan pour aider les plus démunis, accompagner les familles dans toutes leurs diversités, proposer des activités, contribuer à organiser la vaccination...

Salué alors par tous, ce rôle essentiel, particulièrement visible en temps de crise, l'est tout autant au quotidien.

Composées de citoyens qui se rassemblent pour défendre une cause, mener un projet, imaginer des solutions, résoudre des problèmes, exprimer une indignation, les associations constituent de véritables espaces de démocratie directe et d'actions du quotidien. Elles offrent des espaces d'engagement au plus grand nombre, permettent les rencontres et l'expérience du collectif, le dépassement des logiques individuelles pour des projets partagés. Présentes sur les territoires, elles sont porteuses d'alternatives concrètes, efficaces et innovantes, et en adéquation avec les aspirations des habitants.

Fondée non pas sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale, la vie associative produit des richesses matérielles et immatérielles, déploie une économie de proximité, une économie du don avec ses millions de bénévoles et de volontaires. Les associations proposent un modèle unique et différent : engagées pour l'intérêt général, sans être un acteur public, mais également sans objectif de lucrativité, hors de la logique de marché.

Ces initiatives et démarches doivent être encouragées, soutenues et facilitées car elles participent de la revitalisation de la société et du réveil de notre démocratie.

Par sa vitalité associative, qui s'est construite depuis plus d'un siècle sur la base de la loi du 1er juillet 1901, la France dispose d'un immense atout pour répondre aux envies et besoins de transformation de notre société, qui sont aussi ceux de l'action publique. Il est temps de reconnaître cette force et d'en laisser tout le potentiel s'exprimer.

Dans toutes les circonscriptions, les dynamiques associatives sont à l'œuvre et font vivre les territoires. Les associations y sont des espaces de rencontres et d'actions - en particulier, grâce aux nombreux bénévoles qui s'y impliquent - au service des préoccupations des citoyennes et citoyens sur des thèmes aussi divers que l'environnement, la solidarité, la culture, le sport...

**Parlementaires, demain,
par vos capacités d'action,
vous serez en mesure de porter et relayer
les apports, attentes et spécificités
des associations. Via le véhicule législatif,
vous pourrez émettre des propositions
pour mieux soutenir et favoriser
le développement de la vie associative.
Pour vous y aider, Le Mouvement associatif
formule 12 propositions concrètes et attendues.**

AXE 1

CONSTRUIRE LE CADRE D'UNE RELATION PARTENARIALE DE CONFIANCE

1

Proposer une loi de programmation pluriannuelle pour une politique publique ambitieuse de soutien au développement de la vie associative, co-construite avec les acteurs, intégrant notamment :

- > Le renforcement du FDVA comme outil structurant de la politique de vie associative, doté des moyens nécessaires pour le renforcement de ses missions existantes (et notamment le soutien à la formation des bénévoles ou le soutien aux études et expérimentations) et le développement de nouvelles missions (soutien à la structuration associative et aux têtes de réseaux en particulier).
- > La réaffirmation de la subvention comme outil d'investissement au service de l'intérêt général.
- > Le soutien à des moyens humains dédiés, notamment par la revalorisation des postes Fonjep.
- > Le soutien à l'accompagnement des associations et à sa structuration territoriale, notamment au travers de Guid'Asso.
- > Le développement de l'évaluation et de la valorisation de l'action associative et de ses effets.

2

Abroger le Contrat d'Engagement Républicain mis en place dans le cadre de la loi

confortant le respect des principes de la République, compte tenu des risques qu'il fait peser sur la liberté d'action associative.

3

Évaluer l'application de la circulaire

du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations.



... **PRÉSENTES DANS TOUS LES CHAMPS
DE LA VIE DES NÉO-AQUITAIN·ES**

**143 000
associations**

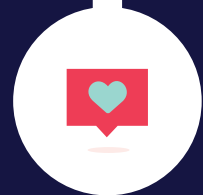
*agissent au quotidien dans tous les domaines :
sport, culture, animation périscolaire,
éducation et formation, tourisme,
action sociale, solidarité internationale,
insertion, protection de l'environnement, santé,
lutte contre les discriminations, prévention,
des risques, vie locale, économie circulaire...*

**LES
ASSOCIATIONS
SONT...**

... **AGENTS DE CONFIANCE**

**67 %
des Français·es**

*ont confiance dans
les associations
comme actrice
de la démocratie.*



... **ACTRICES DU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL**

1 Français·e sur 3

*cite les associations et leurs bénévoles
comme les personnes-clés
sur qui compter sur son territoire.*



AXE 2

ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET FACILITER SA RECONNAISSANCE

4

Dans le cadre d'une stratégie nationale de l'engagement :

- > *Instaurer un parcours d'éducation civique renforcé à l'école (stage en association, facilitation des projets collectifs, classe de découverte), en lieu et place du Service national universel.*
- > *Sécuriser et généraliser les dispositifs de dons de congés et RTT au bénéfice des associations.*
- > *Évaluer l'application de l'ensemble des congés d'engagement existants pour en améliorer la mise en œuvre et l'efficacité.*

6

Créer un fonds de soutien des initiatives citoyennes :

doté annuellement de 5 % du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative en vue d'une promotion des droits des habitants, du faire ensemble dans les territoires, pour une démocratie d'initiative citoyenne.

5

Assurer les crédits nécessaires pour le développement du service civique dans le cadre de la loi de finances :

un service civique de qualité, accessible à tous les jeunes qui le souhaitent, d'une durée comprise entre 6 et 12 mois, pour en faire une partie intégrante du parcours de vie des jeunes, quels que soient leur niveau d'étude ou milieu d'origine.

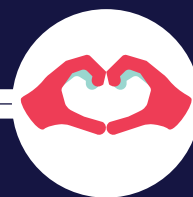
7

Transformer l'exonération fiscale appliquée pour l'adhésion aux associations d'intérêt général

en crédit d'impôt afin de favoriser et reconnaître l'engagement de tous, y compris les personnes non imposables.

... **LE PREMIER LIEU
D'ENGAGEMENT EN RÉGION**

*Sur 1,2 million de bénévoles
en Nouvelle-Aquitaine, 520 000
le sont de façon régulière, au
moins une fois par semaine.*



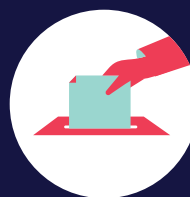
1,2
million de
bénévoles
associatifs

**LES
ASSOCIATIONS
SONT...**

... **DES ESPACES DE DÉMOCRATIE,
DE MOBILISATION, D'ÉMANCIPATION
ET DE TRANSFORMATION SOCIALE**

**1 Français·e
sur 2**

est adhérent·e d'une association.



... **ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET TERRITORIAL**



9
Français·es
sur **10**

*considèrent les associations
comme des actrices importantes
de la vie locale et du dynamisme
de leur territoire sur qui compter
sur son territoire.*

AXE 3

CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS UNE ÉCONOMIE JUSTE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

8

Mettre en place une politique dédiée de soutien à la création d'emplois associatifs, distincte des politiques d'insertion venant en appui au développement de projets territoriaux d'utilité citoyenne.

9

Dans le cadre des actions de soutien aux entreprises, veiller à ce que les entreprises associatives, à but non lucratif, aient accès aux mêmes droits, tout en tenant compte de leur modèle spécifique.

10

Favoriser le développement de la finance solidaire, notamment en renforçant l'offre d'épargne réglementée solidaire (Livret A).

11

Garantir un cadre fiscal clair et pérenne, pour les dons des particuliers et des entreprises aux associations et fondations.

12

Permettre le renforcement des moyens de recherche et développement dans les associations, notamment par la mise en place d'un dispositif équivalent au crédit impôt recherche adapté à leurs spécificités.



... **LE PREMIER LIEU
D'INNOVATION SOCIALE**

C'est au sein des associations que sont nées de nombreuses réponses aux besoins sociaux et sociétaux, devenues ensuite pour certaines des éléments constitutifs de politiques publiques : accompagnement des personnes en situation de handicap, RSA, service civique, aide à domicile, participation des usagers aux services de santé, réemploi...

LES ASSOCIATIONS SONT...



... **CRÉATRICES D'EMPLOIS
DE PROXIMITÉ EN
NOUVELLE-AQUITAINE**

156 570
salarié·es

soit près de 10% de l'emploi privé en Nouvelle-Aquitaine. Dans certains départements, comme la Vienne ou la Creuse, l'emploi associatif représente plus de 12% de l'emploi privé.

... **AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**



80 % des structures
de l'Économie Sociale et
Solidaire sont des associations

porteuses d'une forme d'économie répondant aux enjeux de transformation pour un développement soutenable et durable.

LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS

**Demain, quelle place des associations
au cœur de la société ?**

Du 13 octobre au 13 décembre 2021,
Le Mouvement associatif a invité les acteurs associatifs
à en débattre sur la plateforme consultative Purpoz.

Chaque participant pouvait voter et commenter les propositions
du Mouvement associatif partager ses propres propositions
en faveur du développement de la vie associative.

C'est, par le biais de cette consultation,
qui est venu conforter le travail interne, que
Le Mouvement associatif a défini les 13 engagements
pour les associations qu'il adresse aujourd'hui aux candidats
et candidates à l'élection présidentielle.



11 744

visiteurs



5 196

votes



527

participant·e·s



503

contributions
écrites

Top 3 des propositions issues de la consultation

Favoriser le bénévolat associatif



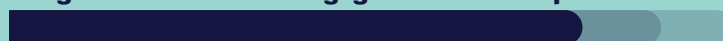
Taux d'adhésion : 93%

Soutenir le financement du fonctionnement des associations



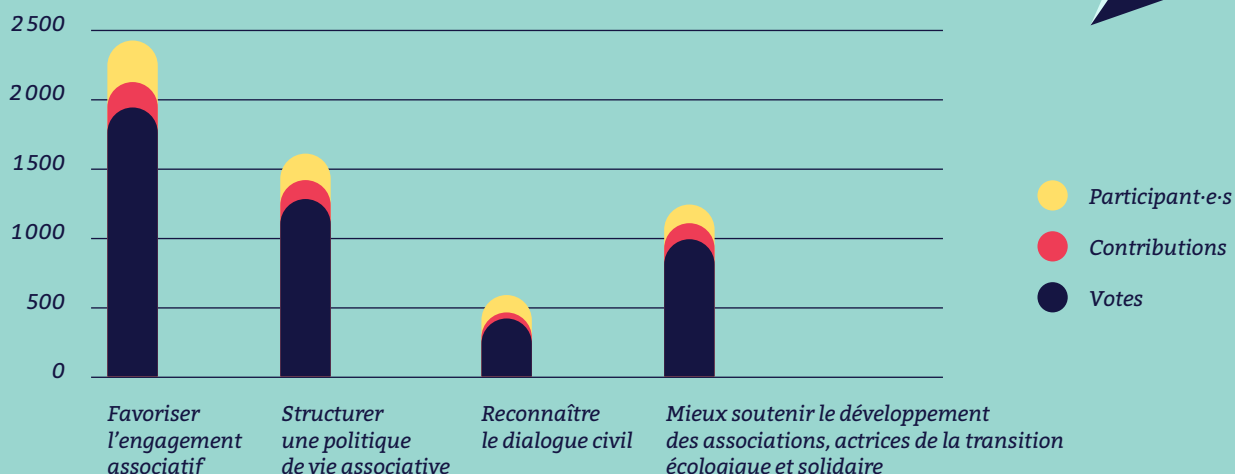
Taux d'adhésion : 86%

Intégrer l'éducation à l'engagement dans les parcours éducatifs



Taux d'adhésion : 79%

Répartition par catégorie



Les propositions du Mouvement associatif les plus soutenues

En taux d'adhésion

Former et sensibiliser les agents de la fonction publique aux spécificités du modèle associatif

Taux d'adhésion > **93%**

En nombre de votes

Créer un parcours d'éducation civique renforcé à l'école



Faciliter l'accès des associations aux fonds structurels européens

Taux d'adhésion > **93%**

Universaliser le parcours civique



Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative

Taux d'adhésion > **91%**

Faire vivre l'engagement tout au long des parcours de vie



Adopter une loi de programmation pluriannuelle en faveur d'une politique ambitieuse de développement de la vie associative

Taux d'adhésion > **90%**

Donner à la vie associative toute sa place au sein du Gouvernement



Impulser une dynamique en faveur des politiques de la vie associative territoriales co-construites

Taux d'adhésion > **90%**

Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative





[lemouvementassociatif.org/
choisirlinteretgeneral](http://lemouvementassociatif.org/choisirlinteretgeneral)

#Choisirlintérêtgénéral



www.lemouvementassociatif-na.org



@lemouvassona



le mouvement associatif
nouvelle-aquitaine

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

72 av. de l'Eglise Romane

33370 Artigue-près-Bordeaux

06 22 79 94 40

nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org